

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 21 MARS 2026

Date de convocation : 16 MARS 2026

Date d'affichage : 16 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 0

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. **RYCKELYNCK J.P.**, Maire + **PERTOLDI C.**, 1^{ère} adjointe + **LEBBADER D.**, 2^{ème} adjoint + **FARENEAU G.**, 3^{ème} adjointe + **CHATELLAIN J.**, 4^{ème} adjoint + **LAINE M.**, 5^{ème} adjointe + **HAMLAH M.**, 6^{ème} adjoint + **GIRARD J.C** + **LIENARD J.M.** + **MORELLE C.** + **BUONGIORNO G** + **BERNARDO-TEIXEIRA N.** + **FERAHTIA A.** + **FREMEAUX G.** + **DIVERCHY J.** + **AMGHAR S.** + **SMAGGHE D.** + **DEJONGHE V.** + **RACZYNSKI C.** + **FERMAUT O.** + **CLOSSE E.** + **BOULLERIER M.** + **DHAUSSY L.**

EXCUSES : MM. /

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-02-09

OBJET

Election des membres au conseil d'administration du CCAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération en date du 21 mars 2026 du conseil municipal portant à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS,

Attendu que :

- Le conseil municipal doit, dans un délai maximum de deux mois à compter de son renouvellement, procéder à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS. (art. R.123-10 du Code de l'action sociale et des familles).
- Les membres élus du conseil d'administration le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. (art. R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles).
- Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.
- Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.
- Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Deux listes se présente aux suffrages :

Liste « Ensemble, Haveluy vers l'avenir » comprenant 8 candidats :

- 1 - Madame Claudine PERTOLDI
- 2 - Madame Marilyne LAINE
- 3 - Madame Gaëlle FREMAUX
- 4 - Madame Samia AMGHAR
- 5 - Monsieur Jean-Claude GIRARD
- 6 - Madame Nadia BERNARDO TEIXEIRA
- 7 - Madame Delphine SMAGGHE
- 8 - Monsieur Jérémy CHATELLAIN

Liste « Haveluy, une ville qui nous unit » comprenant 2 candidats :

- 1 - Madame Emmanuelle CLOSSE
- 2 - Monsieur Olivier FERMAUX

Le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 059-215902925-20260321-DELIB20260209-DE

S'LO

APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE

Proclame les résultats suivants :

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23 - Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 23

La liste « Ensemble, Haveluy vers l'avenir » a obtenu : **18 (DIX-HUIT) voix**

La liste « Haveluy, une ville qui nous unit » a obtenu : **5 (CINQ) voix**

Sont élus aux fonctions de membres du Conseil d'administration du CCAS :

Madame Claudine PERTOLDI

Madame Marilyne LAINE

Madame Gaëlle FREMAUX

Madame Samia AMGHAR

Monsieur Jean-Claude GIRARD

Madame Nadia BERNARDO TEIXEIRA

Madame Emmanuelle CLOSSE

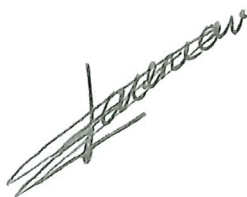
Monsieur Olivier FERMAUX

Et déclarent accepter leur mandat.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

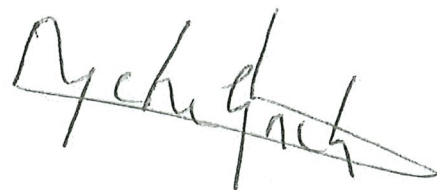
La secrétaire de séance,



Gwenaëlle FARENEAU



Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCKI

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 24/03/2026

Publiée ou notifiée le 24/03/2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 059-215902925-20260321-DELIB20260209-DE



PROCES-VERBAL DE LA REUNION

La réunion s'est tenue le 24/03/2026 à 18h00 dans la salle de réunion de la commune de...
Elle a été présidée par le Maire, Monsieur...
Le conseil municipal a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- 1. Rapport du Maire
- 2. Rapport de Monsieur...
- 3. Rapport de Madame...
- 4. Rapport de Monsieur...
- 5. Rapport de Madame...
- 6. Rapport de Monsieur...
- 7. Rapport de Madame...

Le conseil municipal a délibéré sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Le Maire

Le Secrétaire

[Signature]
M. ...

[Signature]
Mme ...

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le ...
Publiée ou notifiée le ...
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

